

Composition des dossiers de souscription devant être retournés complets à :

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

escpi.com

27 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 75 10 10 • Fax 01 47 20 52 00

Un E-mail accusant réception de vos dossiers sera adressé à votre conseiller. Notre équipe prendra contact avec celui-ci en cas d'information complémentaire nécessaire à la complétude de l'opération.

Veillez préparer les documents suivants :

- Original du bulletin de souscription et son annexe dûment complétés et signés
 - Si les 2 parties sont identifiées
- la convention de démembrement temporaire complétée et signée
 - Si l'une des 2 parties est identifiée
- le mandat de recherche (paraphe sur chaque page et signature de la dernière)
- Copie de l'ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de la SCPI (signature obligatoire des deux conjoints si les fonds sont issus d'un compte au nom des deux époux)
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité du/des souscripteur(s)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, eau, gaz, téléphone, attestation d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, taxe foncière, quittance d'assurance pour le logement - titre de propriété ou de quittance de loyers...)
- IBAN (relevé d'identité bancaire)
- Mandats SEPA et IBAN pour le paiement par prélèvement

▲ Déclaration d'Origine des Fonds (DOF) et Rapport Spécial (RS), modèles La Française à remettre impérativement (dûment accompagnés des justificatifs correspondants) si :

- Investissement unitaire ou sur un an glissant ou supérieur à 150 000 €
- Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris membre de la famille)
- Les fonds sont versés par une personne différente du souscripteur
- Investissement d'une somme en provenance de l'étranger
- Vous êtes non résident
- Vous êtes une "Personne Politiquement Exposée"¹, Si vous êtes dans cette situation, joindre le formulaire PPE.
- Vous exercez une profession dans un secteur d'activité à risque²

▲ Régime matrimonial et signature des bulletins de souscription :

- Signature obligatoire des 2 conjoints si les fonds sont issus d'un compte au nom des 2 époux (même si l'opération doit être affectée à un seul d'entre eux).
- Signature unique du client si les fonds sont issus d'un compte à son unique nom (même si marié)

▲ Souscription au nom d'un mineur

- Copie du livret de famille
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité des 2 parents
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents

▲ Souscription d'une personne sous protection (2 cas) :

→ Sous curatelle

- Ordonnance du tribunal de mise sous curatelle
- Original du bulletin de souscription signé par la personne sous protection et son représentant légal
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité de la personne sous protection
- Copie recto/verso d'une d'identité* en cours de validité du représentant légal

→ Sous tutelle

- Ordonnance du tribunal de mise sous tutelle
- Ordonnance du tribunal autorisant le placement des fonds par le représentant légal
- Original du bulletin de souscription signé par son représentant légal
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité de la personne sous protection
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité* en cours de validité du représentant légal

▲ Souscription d'une personne de plus de 85 ans :

- Rapport Spécial (document disponible sur simple demande ou en téléchargement via le site extranet)

▲ Modalités de règlement :

- Règlement par l'établissement financier (crédit) : offre de prêt à joindre
- Paiement par prélèvement

L'intégralité du prix d'émission doit être réglée lors de la souscription soit par chèque libellé à l'ordre de la SCPI concernée par la souscription, soit par prélèvement, soit par virement au compte ouvert à la banque Palatine (BIC : BSPFFRPPXXX) aux coordonnées bancaires (IBAN) suivantes :

LF AVENIR SANTE : IBAN.....FR76 4097 8000 8721 0572 0721 382

*Si Carte Nationale d'Identité ou passeport périmé : copie de la pièce d'identité périmée et attestation de la demande de renouvellement en Mairie. A noter : les cartes nationales d'identité ayant une date de fin de validité postérieure au 01/01/2014 sont valables 5 ans de plus.

¹Une Personne Politiquement Exposée (PPE) s'entend comme le client, le cas échéant son bénéficiaire effectif qui occupe ou qui a occupé lors de ces 12 derniers mois des fonctions publiques, juridictionnelles, administratives ou de direction pour le compte d'un Etat ; ainsi que les membres directs de sa famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

²Liste des secteurs d'activité à risque : BTP, santé et pharmaceutique, armement, industrie fossiles, casinos et jeux en ligne, jeux de hasard, négociant de métaux précieux, activité liée à la monnaie électronique, personnes physiques ayant un rôle dans la passation de marchés publics.

N° associé La Française :

ÉTAT CIVIL : je(nous) soussigné(e)(s)

| Monsieur | Madame | Indivision | | Monsieur | Madame | Indivision | |
|-----------------------------|--------|------------|------------------|--------------------------------|--------|------------|------------------|
| Nom d'usage(souscripteur) : | | | | Nom d'usage(co-souscripteur) : | | | |
| Nom de famille : | | | | Nom de famille : | | | |
| Prénom : | | | | Prénom : | | | |
| Nationalité : | | | | Nationalité : | | | |
| Né(e) à : | | Dpt : | Né(e) le : | Né(e) à : | | Dpt : | Né(e) le : |
| Résidence fiscale : | | France | Autre précisez : | Résidence fiscale : | | France | Autre précisez : |
| Code NIF : | | | | Code NIF : | | | |
| US Person : | | Oui | Non | US Person : | | Oui | Non |
| Profession : | | | | Profession : | | | |
| Secteur d'activité : | | | | Secteur d'activité : | | | |

Situation familiale

| Célibataire | Marié(e) | Divorcé(e) | Pacsé(e) | Veuf(ve) | Capacité juridique : |
|--|----------|------------|--|-----------|--------------------------------------|
| Régime matrimonial | | | | Majeur(e) | |
| Communauté réduite aux acquêts ou marié(e) sans contrat | | | Participation aux acquêts | | Mineur(e) sous administration légale |
| Communauté universelle | | | Indivision ou pacsé(e) sans contrat avant 2007 | | Mineur(e) sous contrôle judiciaire |
| Séparation de biens ou pacsé(e) sans contrat depuis 2007 | | | Communauté de biens meubles et acquêts | | Majeur(e) sous régime de protection |

Adresse postale :

Ville : Pays : N° de téléphone : Code postal :

N° de téléphone portable :

Email :

Ce numéro de portable et cette adresse mail seront utilisés pour vous donner accès à votre extranet client.

Je déclare être soumis au régime de l'Impôt sur le Revenu (IR) des particuliers: Oui Non Si non, précisez la raison:

SOUSCRIPTION : déclare(ons) souscrire à

| Nom de la SCPI | Nombre de parts | Montant unitaire (€) | Montant de l'acquisition (€) |
|-----------------|-----------------|-----------------------|-------------------------------|
| LF AVENIR SANTE | | 300,00 € | |

Nombre de parts en toutes lettres :

Règlement : Par chèque bancaire, libellé au nom de la SCPI Par virement au compte ouvert par la SCPI Par un crédit sollicité auprès de la banque Par prélèvement SEPA

En cas de crédit, préciser le nom de l'organisme :

Je(nous) règle(ons) cette opération au moyen de : Fonds propres Fonds communs (signature des deux conjoints impérative)

J'(nous) atteste(ons) :

- que le document d'informations clés m'(nous) a été remis préalablement à la souscription sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF,
- avoir reçu sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF et avoir pris connaissance du dossier de souscription (statuts, note d'information visée par l'AMF, le cas échéant, son actualisation, le dernier rapport annuel, le bulletin d'information en vigueur, le document d'informations clés),
- avoir pris connaissance des risques, des frais et commissions associés au produit (présentés de manière exhaustive en préambule et au chapitre 3 "Frais" de la note d'information) rempli un questionnaire d'adéquation client avant signature du bulletin de souscription,
- être informé(s) que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts, que le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription par un tiers correspondante ou, à défaut si les statuts le prévoient, sous réserve de la constitution et de la dotation du fonds de remboursement, et qu'en cas de parts en attente de retrait depuis au moins 6 mois, conformément aux statuts, la société de gestion aura la faculté de suspendre la variabilité du capital après en avoir informé les associés. Un marché des parts par confrontation des ordres de vente et d'achat se substituera alors temporairement au marché par retrait-souscription,
- être informé(s), que dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, la corruption, le financement du terrorisme et les embargos à caractère financier, l'exécution de la souscription peut être subordonnée à certains renseignements complémentaires à fournir
- que les parts de la SCPI ne sont pas acquises au bénéfice, direct ou indirect, d'une "US Person" au sens de la réglementation américaine <http://lfgrou.pe/USRegul>, cette définition étant reprise sur le site internet du Groupe La Française <http://lfgrou.pe/USPerson>

Je (m' / nous nous) engage(ons) :

- à informer La Française AM Finance Services de toute modification de mon adresse postale ou électronique,
- à ce que les parts de la SCPI ainsi acquises ne soient pas cédées ou transférées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une US Person, sous réserve des conditions posées dans les statuts.

Je(nous) confirme(ons) avoir vérifié l'ensemble des informations figurant sur le présent bulletin de souscription et avoir reçu copie de ce bulletin.

Fait en 3 exemplaires à

le

| | | |
|----------------------|------------------------|---------------------------|
| Cachet | Signature souscripteur | Signature co-souscripteur |
| Code partenaire 6747 | | |

Assurez-vous que les éléments précisés en 1re et 2e pages sont joints au bulletin de souscription

En cas de signature électronique apposée sur le présent bulletin de souscription, l'ensemble des pages contenu dans le document est automatiquement accepté et valide.

1er exemplaire Société de Gestion, 2e exemplaire Conseiller, 3e exemplaire Souscripteur **Paraphe :**

Renseignements particuliers SCPI

LF AVENIR SANTE

SOCIÉTÉ DE GESTION

La Française Real Estate Managers - 399 922 699 RCS PARIS - 128, boulevard Raspail 75006 PARIS 06 - 01 44 56 10 00

La société de gestion de portefeuille La Française Real Estate Managers a obtenu l'agrément AMF, n°GP-07000038 du 26 juin 2007 et ayant reçu l'agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

Sociétés Civiles de Placement Immobilier à capital variable ayant pour objet social l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif détenu directement ou indirectement. Les notes d'information prévues par les textes ont reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers délivré en application des articles L 411-1, L 411-2, L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier. Les visas attribués par l'AMF n'indiquent pas pour autant que l'AMF approuve ou cautionne la souscription dans ces produits.

Avertissement à l'investisseur : Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée par la société de gestion est de 9 ans.

Avis sur la difficulté du produit : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Principaux risques : absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque de liquidité, perte en capital, capital investi non garanti.

La rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction :

- des dividendes potentiels ou éventuels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles, et peuvent évoluer de manière aléatoire en fonction de la conjoncture économique et immobilière (taux d'occupation, niveau de loyers) sur la durée totale du placement
- du montant de capital que vous percevrez, soit lors de la revente de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier sur la durée totale du placement.

Les SCPI peuvent recourir à l'endettement. Les caractéristiques d'endettement peuvent être différentes selon les SCPI. Vous pouvez retrouver ces éléments en vous référant à la note d'information pour en connaître les modalités (paragraphe « Politique d'investissement ») et/ou aux statuts de la SCPI.

L'investisseur est invité à prendre connaissance des facteurs de risques détaillés dans la note d'information.

A l'attention du souscripteur :

Crédit : L'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de SCPI n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. Le souscripteur ne doit pas se baser sur les seuls revenus issus de la détention de parts de SCPI pour honorer les échéances du prêt compte tenu de leur caractère aléatoire. En cas de défaut de remboursement, l'associé peut être contraint à vendre ses parts de SCPI et supporter un risque de perte en capital. L'associé supporte également un risque de remboursement de la différence entre le produit de la cession des parts de la SCPI et le capital de l'emprunt restant dû dans le cas d'une cession des parts à un prix décoté.

Fiscalité : Le rendement de la SCPI pourra être impacté par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle détiendra des actifs et/ou l'existence ou pas de conventions fiscales que la France aurait pu conclure avec eux. Les informations délivrées par la Société de Gestion ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel et l'attention de tous les investisseurs est attirée sur le fait que la taxation des plus-values et revenus éventuels est dépendante de leur situation fiscale personnelle et, qu'elle peut évoluer au cours de la période de détention des parts de la SCPI.

LF AVENIR SANTE
901 601 583 RCS Paris
Société au capital maximum de 300 000 000,00 €
Conditions de souscription à dater du 22/10/2021
Prix de souscription de 300,00 € net de tout autre frais dont 10.80 % TTC (9.00 % HT) de commission de souscription prélevée sur la prime d'émission*, composé de :
Nominal : 150,00 €
Prime d'émission : 150,00 €
Minimum statutaire : 1 part
Mise en jouissance : Premier jour du quatrième mois qui suit le mois de souscription
VISA AMF: la note d'information a reçu le visa SCPI n°21-16 de l'AMF en date du 22.10.2021.

***COMMERCIALISATION :** Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous informons que la société de gestion reverse une partie des frais de souscription aux commercialisateurs. Cette rémunération se fait donc sans charge supplémentaire pour les associés ou souscripteurs de parts de la SCPI. Par ailleurs, le souscripteur a été informé par son Conseiller de l'ensemble des coûts et frais liés au produit/à la commercialisation du produit (y compris le niveau de son commissionnement). Le souscripteur peut se rapprocher de son prescripteur, s'il le désire, pour obtenir des informations complémentaires à celles déjà en sa possession.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / PROTECTION DES DONNÉES

PERSONNELLES : Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement La Française REM pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale.

La Française AM Finance Services interviendra en tant que sous-traitant pour le traitement administratif de la souscription. Veuillez noter que vous disposez, dans la limite des obligations légales, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
Direction de la clientèle du Groupe La Française - 128, bd Raspail - Paris 75006 (serviceclient@la-francaise.com). Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur le lien suivant : <https://www.la-francaise.com/fr/politique-de-confidentialite-et-de-cookies/>

NOTA : Le premier acompte est versé prorata temporis en fonction de la date d'entrée en jouissance. Toute souscription reçue postérieurement à la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.

Coordonnées bancaires de règlement :

BIC : BSPFFRPPXXX
IBAN : FR76 4097 8000 8721 0572 0721 382

Les documents légaux (les statuts, la note d'information et, le cas échéant, son actualisation, le rapport annuel du dernier exercice et le bulletin trimestriel en vigueur et le document d'informations clés) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site www.la-francaise.com

Mandat de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire, j'autorise/nous autorisons **(A)** LF AVENIR SANTE à envoyer des instructions à ma/notre banque pour débiter mon/notre compte du montant indiqué sur le bulletin de souscription, et **(B)** ma/notre banque à débiter mon/notre compte conformément aux instructions de LF AVENIR SANTE.

Je/nous bénéficierai/bénéficierons du droit d'être remboursé par ma/notre banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai/nous avons passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon/notre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que par LF AVENIR SANTE pour la gestion de sa relation avec son client et la réalisation des prélèvements SEPA.

Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'oppositions tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée.

Ces droits ne sont pas absolus et chacun de ces droits est soumis à certaines conditions conformément au droit français (toute législation applicable en matière bancaire et financière).

Vous disposez également du droit de définir les directives relatives au sort de vos Données à Caractère Personnel après votre décès.

Dans ce cadre, vous pouvez contacter la société Groupe La Française à tout moment par courrier en écrivant à l'adresse suivante :

Groupe La Française - Délégué à la Protection des Données - 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS ou par email à : dpo@la-francaise.com

Titulaire du compte:

Référence (RUM): La référence unique de mandat utilisée pour prélever votre compte bancaire sera égale à l'IBAN du compte que vous nous précisez ci-dessous. (les prélèvements sur compte épargne ne sont pas autorisés).

Compte à débiter :

BIC

IBAN

Créancier :

Créancier : LF AVENIR SANTE - 128, boulevard Raspail - 75006 - PARIS 06

Identifiant créancier SEPA (ICS) : FR53ZZZ883114

Adresse : 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS 06

Fait le

A

Signature du ou des titulaires du compte

Auto-certification de la résidence fiscale d'une Personne Physique

L'échange automatique de renseignements bancaires et financiers (*) impose aux institutions financières une transmission systématique de données relatives à leurs clients.

Ces données, qui concernent notamment, les soldes de comptes, les revenus financiers et la résidence fiscale des clients, sont réunies par le groupe La Française pour être transmises à l'administration fiscale française, laquelle les retransmet le cas échéant à son tour à l'administration fiscale de chaque Etat dans lequel la personne physique est résidente à des fins fiscales.

Nous vous remercions donc de bien vouloir compléter l'auto-certification de résidence fiscale ci-dessous et de fournir toutes les informations complémentaires demandées. Cette auto-certification de résidence fiscale doit être remplie par chaque investisseur personne physique.

Vous ne devez pas utiliser ce formulaire si l'investisseur est une Entité (personne morale ou assimilée). Dans ce cas, veuillez utiliser et compléter le formulaire d'auto-certification pour les Entités (personnes morales ou assimilées).

(*) Ces obligations résultent de :

- La loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord Intergouvernemental entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en oeuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (« **FATCA** »),
- La directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (« **DAC** »), et
- L'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (« **Common Reporting Standard** » ou « **CRS** »).

Tax residency self-certification of an individual investor

As per the Automatic Exchange of Information (AEI) (*), financial institutions are required to disclose systematically their clients' information.

Those information (i.e., notably, the account balance, the financial incomes and the tax residency) are gathered by La Française Group, in order to be provided to the French tax authorities, which in turn communicate said information to the relevant tax authorities of each country/jurisdiction where the individual entity is a resident for tax purposes.

Please fill in the tax residency self-certification declaration below and provide all additional information required. A self-certification has to be established by each individual investor.

You cannot use this form if the investor is an Entity (legal entity or any entity, which is assimilated to a legal entity). In this case, please use and complete the entity (legal person or any entity which is assimilated to a legal entity) self-certification form.

(*) Those obligations derive from :

- The Act n° 2014-1098 dated September 29, 2014, ratifying the intergovernmental agreement between France and the United-States of America in order to improve the respect of the tax obligations at the international level and to implement the law relating to the respect of the tax obligations for foreign accounts ("**FATCA**"),
- The council directive 2014/107/UE of December 9, 2014, modifying the directive 2011/16/UE relating to the AEI for tax purposes ("**DAC**"), and
- The multilateral agreement between competent authorities for the AEI relating to financial accounts signed by France in the 29th of October in 2014 ("**Common Reporting Standard**" or "**CRS**").

Section 1 - Identification

| | |
|---|---|
| A. Nom | |
| B. Prénom(s) | |
| C. Adresse de résidence | |
| D. Nationalité ou citoyenneté US ? | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non |
| E. Date de naissance (jj/mm/aaaa) | |
| F. Pays de naissance | |
| G. Ville de naissance | |
| H. Représentant légal (si applicable) (Nom / Prénom / Date de naissance) | |

Section 2 - Pays de résidence fiscale

Veillez indiquer ci-dessous, votre ou vos pays de résidence fiscale, en toutes lettres ainsi que le(s) Numéro(s) d'Identification Fiscale (NIF).

| Pays de résidence fiscale | Numéro d'identification fiscale (NIF) | En l'absence de NIF, veuillez indiquer le motif |
|----------------------------------|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Si vous êtes résident fiscal US, outre la présente auto-certification veuillez fournir un formulaire W9.

Section 1 – Identification

| | |
|--|--|
| A. Surname | |
| B. Firstname(s) | |
| C. Current Residence Address | |
| D. US Nationality US citizenship? | <input type="checkbox"/> YES <input type="checkbox"/> NO |
| E. Date of birth (dd/mm/yyyy) | |
| F. Country of birth | |
| G. City of birth | |
| H. Legal representative (if applicable) (Surname / Firstname / Date of birth) | |

Section 2 – Country/Jurisdiction of Residence for tax purposes

Please state below, each country/jurisdiction where the account holder is a resident for tax purposes, written in full letters, and the Taxpayer Identification Number(s) (TIN).

| Country/ Jurisdiction of residence for tax purposes | Taxpayer Identification Number (TIN) | If the TIN is unavailable, please provide the reason |
|--|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

If you are a US resident for tax purposes, in addition to this self-certification, please provide a W9 form.

Section 3 – Déclaration et Signature

Je reconnais que les informations contenues dans ce formulaire peuvent être transmises ou échangées avec les autorités fiscales compétentes.

Je déclare que toutes les affirmations faites dans ce formulaire sont exactes et complètes.

Je prends l'engagement d'informer le Groupe La Française dans les 30 jours de tout changement de circonstances et de vous fournir une nouvelle auto-certification mise à jour si un ou plusieurs des élément(s) de la présente auto-certification deviendrai(en)t incorrect(s).

| | |
|----------------------|--|
| Nom et Prénom | |
| Date | |
| Signature | |

Section 3 – Declaration and Signature

I acknowledge that the information contained in this form may be reported or exchanged with the relevant tax authorities.

I certify that all statements made in this declaration are, to the best of my knowledge, correct and complete.

I undertake to advise La Française Group within 30 days of any change in circumstances and to provide you an updated self-certification of such change in circumstances.

| | |
|--------------------------------|--|
| Surname & Firstname | |
| Date | |
| Signature | |



LA FRANÇAISE

Déclaration d'origine des fonds (DOF)

(Informations strictement confidentielles)

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les professionnels du patrimoine sont désormais dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés dès le 1^{er} EURO.

La DOF doit obligatoirement être complétée, dans son intégralité, si l'investissement s'inscrit dans l'une des situations suivantes :
(cochez les cases utiles)

- Le client est une "Personne Politiquement exposée" ¹
- Le client est non-résident. Préciser le pays
- Fonds en provenance de l'étranger. Préciser le pays
- Opération unitaire ou cumul d'opérations sur 1 an glissant > à 150 000 €
- Opération impliquant un tiers (voir annexe)
- Le client exerce une profession dans un secteur d'activité à risque (voir annexe)
- Opération complexe / atypique
- L'opération remplit au moins un critère de fraude fiscale (voir annexe)

Renseignements concernant le Client : (tous les champs sont à renseigner)

Nom prénom : ou Raison sociale :

Adresse :

Pays de Résidence : Nationalité : Profession précise :

Date d'entrée en relation : [][] [][] [][][][]

Co-souscripteur : Nom prénom : Lien avec le souscripteur :

Revenus :

- Salaires
 - Jetons de présence / dividendes
 - Revenus immobiliers
 - Revenus de capitaux mobiliers
 - Autre
- Tranche du Revenu Annuel net du Foyer (en EUR) : 0 à 50 000 de 50 001 à 150 000 plus de 150 000
- Tranche du Patrimoine net (en EUR) : <150 000 entre 150 000 et 750 000 entre 750 001 et 1 500 000 >1 500 000

Vous attestez que les fonds d'un montant de EUR :

réglé par : Chèque en date du [][] [][] [][][][] ou Virement en date du [][] [][] [][][][]

émanent de l'établissement suivant (entourez l'information utile et complétez les champs) :

Banque* / Compagnie d'assurance* (précisez) :

Compte Personnel / Compte d'un tiers (précisez le nom du tiers) :

Pays*

et ont pour origine* (cochez la case utile et complétez les champs) :

- Epargne des revenus : Etablissement :
Durée de détention : - de 3 ans + de 3 ans Nature
- Héritage : Date [][] [][] [][][][] Montant Lien de parenté :
- Donation : Date [][] [][] [][][][] Montant Donateur : Lien de parenté :
- Cession d'actifs : Actifs : Montant Date de cession : [][] [][] [][][][]
- Rachat d'un contrat d'assurance-vie /capitalisation : Date souscription [][] [][] [][][][] Souscripteur :
- Bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie : Montant Lien de parenté :
- Gains au jeu : Jeux : Date : [][] [][] [][][][] Montant du gain :
- Autres :

et n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Conformément à la réglementation la pièce justificative de l'origine des fonds doit être transmise (relevé de compte - acte de succession - acte de cession - acte de rachat - justificatif du gain - etc.)

Préciser la nature et la date de la pièce justificative :

A compléter de manière exhaustive : tous les champs doivent être complétés (informations strictement confidentielles). Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus et signalées par un astérisque sont obligatoires.

En cas de carence ou d'insuffisance de renseignement dans le présent document, La Française AM Finance Services se réserve le droit de refuser l'opération.
Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Ces informations sont exclusivement réservées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; elles ne sauraient être utilisées à d'autres fins ni communiquées à des tiers non autorisés.
¹ Une Personne Politiquement Exposée (PPE) s'entend comme le client, le cas échéant son bénéficiaire effectif qui occupe ou qui a occupé lors de ces 12 derniers mois des fonctions publiques, juridictionnelles, administratives ou de direction pour le compte d'un Etat ; ainsi que les membres directs de sa famille ou des personnes connues pour leur être étroitement associées.

Fait à le [][] [][] [][][][]

Signature(s) du (des) client(s)

Signature du Conseiller + Cachet

Original à adresser à La Française AM Finance Services accompagné de l'opération de souscription.

Annexes

I. Liste des 16 critères d'identification de la fraude fiscale :

En application de l'article L. 561-15-II du code monétaire et financier, les SGP doivent déclarer à TRACFIN les sommes ou opérations dont ils savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'**elles proviennent d'une fraude fiscale lorsqu'il y a présence d'au moins un critère défini** par le décret n°2009- 1087 du 2 septembre 2009 et repris ci-dessous :

- 1° **L'utilisation de sociétés écran**, dont l'activité n'est pas cohérente avec l'objet social ou ayant leur siège social dans un *Etat ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France une convention fiscale permettant l'accès aux informations bancaires, identifié à partir d'une liste publiée par l'administration fiscale (CF. annexe 2)*, ou à l'adresse privée d'un des bénéficiaires de l'opération suspecte ou chez un domiciliataire au sens de l'article L. 123-11 du code de commerce ;
- 2° La réalisation d'opérations financières par des sociétés dans lesquelles sont intervenus des **changements statutaires fréquents non justifiés** par la situation économique de l'entreprise ;
- 3° Le recours à **l'interposition de personnes physiques** n'intervenant qu'en apparence pour le compte de sociétés ou de particuliers impliqués dans des opérations financières ;
- 4° **La réalisation d'opérations financières incohérentes au regard des activités habituelles** de l'entreprise ou d'opérations suspectes dans des secteurs sensibles aux fraudes à la TVA de type carrousel, tels que les secteurs de l'informatique, de la téléphonie, du matériel électronique, du matériel électroménager, de la hi-fi et de la vidéo ;
- 5° **La progression forte et inexplicquée, sur une courte période, des sommes créditées sur les comptes nouvellement ouverts ou jusque-là peu actifs ou inactifs**, liée le cas échéant à une augmentation importante du nombre et du volume des opérations ou au recours à des sociétés en sommeil ou peu actives dans lesquelles ont pu intervenir des changements statutaires récents ;
- 6° **La constatation d'anomalies dans les factures ou les bons de commande** lorsqu'ils sont présentés comme justification des opérations financières, telles que l'absence du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, du numéro SIREN, du numéro de TVA, de numéro de facture, d'adresse ou de dates ;
- 7° **Le recours inexplicqué à des comptes utilisés comme des comptes de passage** ou par lesquels transitent de multiples opérations tant au débit qu'au crédit, alors que les soldes des comptes sont souvent proches de zéro ;
- 8° **Le retrait fréquent d'espèces d'un compte professionnel ou leur dépôt** sur un tel compte non justifié par le niveau ou la nature de l'activité économique ;
- 9° **La difficulté d'identifier les bénéficiaires effectifs** et les liens entre l'origine et la destination des fonds en raison de l'utilisation de comptes intermédiaires ou de comptes de professionnels non financiers comme comptes de passage, ou du recours à des structures sociétaires complexes et à des montages juridiques et financiers rendant peu transparents les mécanismes de gestion et d'administration ;
- 10° **Les opérations financières internationales sans cause juridique ou économique apparente** se limitant le plus souvent à de simples transits de fonds en provenance ou à destination de l'étranger notamment lorsqu'elles sont réalisées avec des Etats ou des territoires visés au 1° ;
- 11° **Le refus du client de produire des pièces justificatives** quant à la provenance des fonds reçus ou quant aux motifs avancés des paiements, ou l'impossibilité de produire ces pièces ;
- 12° **Le transfert de fonds vers un pays étranger suivi de leur rapatriement** sous la forme de prêts ;
- 13° **L'organisation de l'insolvabilité par la vente rapide d'actifs** à des personnes physiques ou morales liées ou à des conditions qui traduisent un déséquilibre manifeste et injustifié des termes de la vente ;
- 14° **L'utilisation régulière par des personnes physiques domiciliées et ayant une activité en France de comptes détenus par des sociétés étrangères ;**
- 15° **Le dépôt par un particulier de fonds sans rapport avec son activité ou sa situation patrimoniale connues ;**
- 16° **La réalisation d'une transaction immobilière à un prix manifestement sous-évalué.**

II. Avoirs en provenance de l'étranger

Dans le cadre d'un rapatriement de fonds détenus par le client à l'étranger, il convient de s'assurer que le compte d'où proviennent les fonds soit déclaré à l'administration fiscale ce qui peut se matérialiser par l'obtention d'une copie du Cerfa 3916.

Dans le cadre d'une procédure de régularisation fiscale (circulaire Cazeneuve dite de traitement des déclarations rectificatives des contribuables détenant des avoirs à l'étranger) il convient de recueillir les documents suivants : la copie de la demande de régularisation fiscale signée par le client et accompagnée du formulaire dûment rempli de mise en conformité d'avoirs détenus à l'étranger (Cerfa 3911), ainsi qu'une preuve par tout moyen de la réception de la demande de régularisation par l'administration fiscale. A noter que la lettre d'intention de régularisation fiscale ne saurait suffire. Dans les mois suivants, le contrat de transaction signé par le client et l'administration fiscale devra être fourni.

III. Qu'est-ce qu'un tiers ?

Le tiers s'entend comme une personne différente du client (membre de la famille, amis, conseillers, partenaires, associés, chèque de banque...)

IV. Liste des secteurs d'activité à risque :

BTP, santé et pharmaceutique, armement, industrie fossiles, casinos et jeux en ligne, jeux de hasard, négociant de métaux précieux, activité liée à la monnaie électronique, personnes physiques ayant un rôle dans la passation de marchés publics.

Cette note a pour vocation de vous aider à souscrire aux produits présents sur le site ESCPI.COM

1er cas : vous souhaitez souscrire à une SCPI mais vous n'avez PAS identifié la SCPI dans laquelle souscrire.

Appelez-nous au 01 40 75 10 10 ou envoyez nous un email à : contact@escpi.com

2ème cas : Vous avez déjà identifié des SCPI sur le site ESCPI.COM et vous souhaitez y souscrire.

Complétez et envoyez-nous les documents suivants, après en avoir fait une copie, à :

ESCPI.COM 27 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 PARIS

Kit de souscription

Le DER, la Fiche connaissance client, la lettre de mission et convention RTO doivent être signés et **datés du jour J, jour de l'envoi postal**. (< 31/12 pour les SCPI fiscales)

Le bulletin de souscription et le chèque (si paiement par chèque) doit être signé et **daté à J + 7**

- Le DER Document d'Entrée en Relation complété et signé (1/4)
- La Fiche Connaissance Client complétée et signée (2/4)
(ainsi que la Fiche Connaissance Client complétée et signée du gestionnaire le cas échéant)
- La Lettre de Mission complétée et signée (3/4)
- La Convention RTO Réception Transmission d'Ordres signée (4/4)

Le chèque si paiement par chèque (cf ci-dessous) daté en J+7

Le(s) Bulletin(s) de Souscription du ou des Fonds complétés et signés et datés en J+7

Veillez à respecter les montants minimum de souscription propres à chaque SCPI. Faites une copie du feuillet à conserver pour vous .

Les bulletins de souscription et autres documents envoyés à ESCPI.COM ne constituent qu'un souhait de souscription et non une souscription stricto sensu.

Pour que la souscription soit effective, cette demande devra :

1) d'abord être soumise à l'analyse de ESCPI.COM. A l'issue de notre analyse patrimoniale, nous identifierons les fonds qui sont en adéquation avec, votre situation, vos objectifs/souhais, votre aversion aux risques et au marché cible des produits, ainsi que votre sensibilité correspondant **aux critères de durabilité souhaités dans la fiche connaissance client (2/4).**

Nous formaliserons notre conseil dans une **déclaration d'adéquation ("DA")**. Nous vous transmettrons alors la DA par mail ou courrier (à nous retourner signée) :

- Si votre dossier est complet et que les fonds conseillés correspondent à votre sélection, nous transmettrons votre dossier aux sociétés de gestion (SGP) des fonds auxquels vous avez souscrits; les SGP et/ou leur banque dépositaire vous enverront directement l'(es) attestation(s) correspondante.

- Si notre conseil diffère de votre souhait ou si nous identifions un risque, nous vous contacterons. Nous vous enverrons une DA avec si nécessaire des nouveaux documents à compléter pour que votre souscription soit prise en compte, et selon les cas, nous vous renverrons les documents erronés (chèque, dossier de souscription...)

- En cas d'erreur (montant du chèque, remplissage bulletin de souscription, signature manquante...), nous vous contacterons et nous vous renverrons les documents erronés (chèque, dossier de souscription...)

2) puis être soumise à l'approbation de la société de gestion du fonds.

Votre souscription doit intervenir avant les dates limites de souscription du fonds et de déclaration fiscale correspondant à l'impôt que vous souhaitez défiscaliser. Le dossier intégral digitalisé vous sera envoyé sur demande. La société de gestion et ou sa banque dépositaire vous enverront directement l'(es) attestations correspondantes

Païement

- Par chèque : Exclusivement à l'ordre de la société de gestion. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, vous devez être l'émetteur du chèque. Aucun chèque ne doit être fait à l'ordre de escpi.com ou de La Financière. En notre qualité de conseiller, nous adressons votre règlement à la société de gestion de la (des) SCPI que vous avez choisie(s). Le délai d'encaissement n'affecte pas la prise en compte de votre souscription par les autorités fiscales.
- Par virement : Le compte bancaire de la société de gestion doit être crédité avant l'échéance fiscale. L'attestation de virement doit nous parvenir.
- En cas de co-souscription, le paiement doit provenir d'un compte joint. A défaut, joindre ESCPI.COM
- Joindre obligatoirement un RIB compte courant à votre souscription.

Identité

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du/des personnes souscriptrices. Pour les personnes hébergées : attestation de l'hébergeant de moins de 3 mois, photocopie d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de l'hébergeant
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) souscripteur(s) : Carte Nationale d'Identité (recto/verso), Passeport (page 2 et page 3 avec photo)

Rappel sur les SCPI

Il est impératif de télécharger sur le site internet et de prendre connaissance des documents suivants :

- Le DIC(I)
- Les statuts de la SCPI
- La plaquette commerciale
- La note d'information visée par l'AMF
- Le dernier bulletin périodique d'information
- Le rapport annuel du dernier exercice social
- Le bulletin de souscription...

Le risque est inhérent à tout investissement. Malgré les nombreux atouts des SCPI, leur nature tangible ainsi que les contrôles réguliers par les instances réglementaires, il est de notre devoir de vous en référer les risques (fortement liés à l'évolution du marché immobilier).

Risque de perte en capital : l'investissement s'exerce dans un domaine aux performances aléatoires sans condition de rentabilité, il s'agit donc d'un placement à risque (sans garanti) où le capital peut être perdu.

Risque d'illiquidité : la liquidité des parts n'est pas garantie, leur cession est donc limitée voire nulle puisque la vente est conditionnée à l'existence d'acheteur/d'une contrepartie.

Risque de change : cet investissement comporte un risque de change lié aux devises étrangères. Ce risque peut avoir un impact sur la valorisation des actifs immobiliers ainsi que sur les loyers perçus.

Risque de gestion discrétionnaire : le gestionnaire peut sélectionner des actifs peu performants ce qui impacte sa valeur et donc la rentabilité de l'investissement.

Risque du marché locatif : les revenus locatifs peuvent varier notamment en cas de défaillance ou d'absence de locataire.

Ces risques, ainsi que les éventuels autres risques, sont repris dans le DIC(I) et dans les statuts/règlement/prospectus de la SCPI ou de l'OPCI dont l'investisseur doit prendre impérativement connaissance avant de souscrire.

Les investisseurs en SCPI supportent des frais significatifs liés aux sous-jacents immobiliers ; il est donc recommandé de les conserver sur une longue période d'environ 10 ans minimum pour amortir ces frais. En ce qui concerne les SCPI fiscales, la rentabilité fiscale de ces produits dépend des dispositions fiscales. On ne peut exclure une éventuelle faillite du gestionnaire.

Ces placements sont par nature des placements à risque qui ne devraient pas représenter une part trop importante de vos actifs.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.

La marque et le site ESCPI.COM sont exploités par La Financière, conseiller en investissements financiers et société de courtage en assurances fondée en 2006, qui compte plusieurs milliers de clients. Ce document (à signer au verso) vous donne les éléments nécessaires pour vous assurer de notre statut et de notre capacité d'exercer.

Expertise, sécurité et transparence, La Financière est représentée par René Girault qui détient également France Finance Informations, Financière de France, eCapital. Ces sociétés ont pour vocation l'analyse des placements financiers et leur commercialisation. Elles n'entretiennent aucun lien capitalistique avec un fournisseur, ni avec un groupe financier : leurs équipes d'analystes peuvent sélectionner, en toute liberté, les meilleurs produits du marché aux meilleurs coûts selon des critères de performance, de solvabilité et de gestion.

ESCPI.COM met en ligne un certain nombre de SCPI. Nous vous informons sur vos placements, lors de la souscription et durant toute leur durée. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de votre bonne compréhension des risques liés à vos placements et notamment de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque SCPI indiqué dans le DIC(I), que vous devez consulter préalablement à toute souscription, accompagné des statuts de la SCPI, de sa plaquette commerciale, de sa note d'information visée par l'AMF, de son dernier bulletin périodique d'information ainsi que du rapport annuel du dernier exercice social, enfin du bulletin de souscription de la SCPI.

Garants de la sécurité des opérations traitées, La Financière choisit ses partenaires avec la plus extrême prudence. La qualité de signature constitue notre critère de base pour la sélection d'un produit et d'un établissement. Des partenariats ont donc été conclus avec des établissements financiers de confiance : PERIAL, PRIMONIAL, LA FRANCAISE, SOGENIAL, AMUNDI IMMOBILIER, SOFIDY,...

Ces établissements nous rémunèrent directement en toute transparence : il n'y a pas de coût supplémentaire lié aux services que nous vous proposons. C'est la raison pour laquelle tous vos règlements de souscription doivent être effectués par chèque à l'ordre exclusif des sociétés gestionnaires des SCPI sélectionnées.

Face à vous, La Financière s'engage et mobilise au service de la gestion de votre épargne et de vos projets financiers :

- Les compétences de ses analystes en gestion de patrimoine et en particulier de SCPI,
- Sa parfaite connaissance des SCPI sur les plans juridique, fiscal, technique et pratique,
- Son expérience de la pratique des marchés et sa maîtrise des différents types de support comme des styles de gestion.

NOS CONSEILLERS SONT A VOTRE ECOUTE

7 JOURS/7 - 9H / 22H

01 40 75 10 10

contact@escpi.com

27 AVENUE PIERRE 1^{ER} DE
SERBIE PARIS XVI^E

(Sur rendez-vous)

LA FINANCIERE SARL au capital de 222 000 € - RCS PARIS 488 675 893 - APE 6622Z - Siège social : 27 Avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris – Tél. 01 40 75 10 10 - Société de Conseil en Gestion de Patrimoine, inscrite à l'ORIAS n° 07 005 371 (www.orias.fr) pour les activités de :

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) : membre de l'ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le numéro E002237. LA FINANCIERE propose des prestations de conseil non-indépendant (art 325-5 RGAMF). Le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par des entités avec lesquelles le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens économiques ou contractuels.

Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) : LA FINANCIERE n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (art.L521-2 II 1°(b) C.Ass); elle propose des contrats cohérents et appropriés avec les besoins et exigences du client (niveau1). Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9, tél : 01 49 95 40 00 – www.acpr.banque-france.fr.

Document d'Entrée en Relation 1/2

Rémunération : Au titre de ses activités, LA FINANCIERE peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. La Financière est directement rémunérée par les partenaires qui gèrent les produits qui vous sont conseillés ; à ce titre, elle n'est pas indépendante. Elle perçoit la totalité des rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie (de 0 à 12% max), une quote-part des frais annuels de gestion (entre 0,10% et 1,5%) enfin, de la part de certains partenaires financiers, une contribution à nos opérations d'animations commerciales (de 0 à 1,5% de la collecte globale nette) ou de la part de certains partenaires assurantiels, une sur-commission de 0 à 5% de la collecte nette. Le détail de notre rémunération vous sera indiqué dans la déclaration d'adéquation et de conseil.

Partenaires : La liste à jour est disponible sur simple demande ou sur le site internet (www.escpi.com)

| Nature/Accord/ Type rémunération | Partenaires |
|---|---|
| Finance/Intermédiaire Financier / Commissions | Perial, La Française AM, Sofidy, La Française, Primonial, Peref Gestion, Aestiam, Foncières et Territoires, Sogeial Immobilier, Inter Gestion REIM, Amundi Immobilier, Alderan, Atland Voisin, Norma Capital, Kyaneos, Euryale AM, Advenis... |
| Assurance/Courtage/Commissions | AXA, AVIVA, GENERALI, MMA, ALLIANZ... |

Conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation applicable, LA FINANCIERE a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients. Les conflits d'intérêt potentiels ont été recensés dans un registre à disposition du Client.

Assurance et responsabilité civile : Garantie financière et responsabilité civile professionnelle n°41008314 auprès d'Allianz CC Y106 Gestion RC 92086 Paris La Défense. Responsabilité civile CIF de 300 000€ par sinistre (avec un maximum de 600.000 € par année d'assurance); Responsabilité civile Intermédiaire en Assurances de 2 500 000€ par sinistre (avec un maximum de 5 000 000 € par année d'assurance. Garantie financière de 153 000 € maximum par année d'assurance.

Déontologie : LA FINANCIERE s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Confidentialité et protection des données : LA FINANCIERE applique les dispositions légales (loi n°78-17 du 06/01/78 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) à l'égard du traitement des données à caractère personnel des clients. LA FINANCIERE, qui est responsable des traitements, s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement nécessaires à l'exercice de son activité, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) / 3 Place de Fontenoy TSA 80715 / 75334 PARIS CEDEX 07. Le détail de la politique de protection des données personnelles de LA FINANCIERE est disponible sur simple demande écrite ou sur le site www.escpi.com.

Réclamations : Pour toute réclamation, le client peut contacter LA FINANCIERE par courrier au Service Réclamations, 27 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 PARIS, ou par courriel à contact@escpi.com

LA FINANCIERE s'engage à accuser réception de votre réclamation dans les 10 jours ouvrables, et à vous apporter une réponse dans les 60 jours sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à votre réclamation ne vous apparaît pas satisfaisante, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation compétent suivant : Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, 17, place de la Bourse, 75082 Paris CEDEX 02. www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation. Pour les activités d'assurance : Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>.

À défaut la juridiction compétente sera celle du siège social du conseiller.

Mode de communication avec les clients : LA FINANCIERE communique avec ses clients par courrier, par email, par téléphone et par rendez-vous physique, au choix des clients.

LA FINANCIERE est membre de PLANETE CSCA.

Document d'Entrée en Relation 2/2

A..... Le.....
NOM & SIGNATURE Souscripteur & Co-Souscripteur

Nom & Signature Conseiller

GIRAULT René



Cette fiche de renseignement doit être remplie et signée par vos soins dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle est obligatoire et nous permet de mieux vous connaître afin de répondre de la meilleure façon possible à vos besoins et vos objectifs en fonction de votre situation financière. Elle est couverte par le secret professionnel (article L. 511-33 du Code Monétaire et Financier). Vos réponses sont destinées à notre seule information et du partenaire des produits financiers ou assurantiels dans lesquels vous investissez par notre intermédiaire.

FICHE CONNAISSANCE CLIENT 2/4

Situation administrative

| | LE SOUSCRIPTEUR | LE CO-SOUSCRIPTEUR |
|---------------------------------|--|--|
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Nom de jeune fille | | |
| Date de naissance | | |
| Lieu de naissance | | |
| Nationalité | <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre : |
| | Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Adresse | CP Ville | CP Ville |
| | Pays | Pays |
| Adresse fiscale si différente | CP Ville | CP Ville |
| | Pays | Pays |
| Téléphone | | |
| Email | | |
| Situation profession. | <input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Etudiant.e <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Retraité.e (dernière prof) : | <input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Etudiant.e <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Retraité.e (dernière prof) : |
| Profession actuelle | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Situation familiale | <input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé.e <input type="checkbox"/> Veuf.ve | <input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé.e <input type="checkbox"/> Veuf.ve |
| Régime matrimonial | <input type="checkbox"/> Comm réduite acquêts <input type="checkbox"/> Comm Univers. <input type="checkbox"/> Séparation de biens | <input type="checkbox"/> Comm réduite acquêts <input type="checkbox"/> Comm Univers. <input type="checkbox"/> Séparation de biens |
| Protection | <input type="checkbox"/> Tutelle <input type="checkbox"/> Curatelle <input type="checkbox"/> Mineur.e | <input type="checkbox"/> Tutelle <input type="checkbox"/> Curatelle <input type="checkbox"/> Mineur.e |
| Enfants | Nb Enfants rattachés au foyer: | Âge des enfants : |
| Pro / Non Pro | <input checked="" type="checkbox"/> Non professionnel <input type="checkbox"/> Professionnel au sens de la réglementation (3) | |
| PPE - Personne Politiq. Exposée | Vous, ou un membre de votre famille/entourage proche (1), avez exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative (2) en France ou à l'étranger? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |

(1) Les personnes concernées sont: (1) le conjoint ou le concubin notaire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère. (2) Les personnes qui vous sont étroitement associées : (i) Personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec vous. (ii) Personne entretenant des liens d'affaires étroits avec vous.

(2) Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une Institution internationale publique, créée par un traité.

(3) Les chefs d'entreprises, entreprises, TNS, etc...ne sont PAS considérés comme professionnels au sens de la réglementation

Situation patrimoniale

Montant total estimé de votre patrimoine

Patrimoine immobilier dont résidence principale dont immo locatif
 Patrimoine financier dont produits capital investissement (FCPI/FIP, SOFICA, GF...)
Capital invest. < à 15 % du patrimoine global (recommandation)
 dont assurance-vie dont PER/PERP/Madelin dont actions/oblig/SICAV
 Revenu annuel imposable (€) dont revenus fonciers (€) IR* (€) IFI* (€)
 * impôt sur revenu avant réduction d'impôt
 * impôt sur la fortune immobilière
 Charges annuelles (dont remboursement de crédit) (€)

Capacité financière à supporter des pertes dans le cadre de l'investissement envisagé (choix unique):

- Vous acceptez qu'il n'y ait aucune garantie ni protection du capital investi (1)**
 Vous acceptez une perte supérieure au capital (1)
 Vous cherchez à préserver le capital de cet investissement (2)
 Vous ne pouvez supporter financièrement aucune perte de capital. Perte mineure possible en raison des frais (2)

(1) Choix compatibles avec les SCPI car risque de perte partielle ou totale du capital investi

(2) Choix incompatibles avec les SCPI car risque de perte importante ou totale du capital investi

Origine des fonds Épargne Revenus **Donation/Succession/Jeux/Vente Immobilière (1)**
 de l'opération Autre : **(1) Joindre justificatif d'origine des fonds**
 envisagée

Objectifs

Indiquez votre objectif principal (cocher 2 cases minimum)

- Défiscalisation Valorisation du patrimoine Revenus complémentaires
 Préparation de la Retraite Diversification Transmission

Horizon

- >5ans** **<5ans** (incompatible avec les SCPI, OPCI)

Connaissances et Expériences

Détenu Connu

(vous pouvez cocher détenu et connu)

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Actions ou sicav/fcp à dominante actions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Obligations ou sicav/fcp à dominante obligataires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Titres de sociétés non cotées ou FIP, FCPI, FCPR, FPCI.. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Produits monétaires, OPCVM monétaire, fonds euros | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| OPCVM diversifié | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Produits structurés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres (options, warrants, gestion alternative...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Produits bancaires (livret, PEL ..) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Immobilier réel (LMNP, PInel.....) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Immobilier papier (SCPI, OPCI) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Assurance-vie, PERP, PERIN | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Opération de défiscalisation DomTom (girardin,...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| PEE, Participation, Perco, Pereco, Pero, Article 83... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| SCI | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

nb + = (1 point comptabilisé par case cochée)

| Dans le passé, la gestion de mes avoirs | | pts |
|---|--------------------------|-----|
| A été déléguée à un gestionnaire | <input type="checkbox"/> | 1 |
| A été gérée par moi-même sans l'aide d'un conseiller | <input type="checkbox"/> | 2 |
| A été gérée par moi-même avec un l'aide d'un conseiller | <input type="checkbox"/> | 3 |
| nb | | |

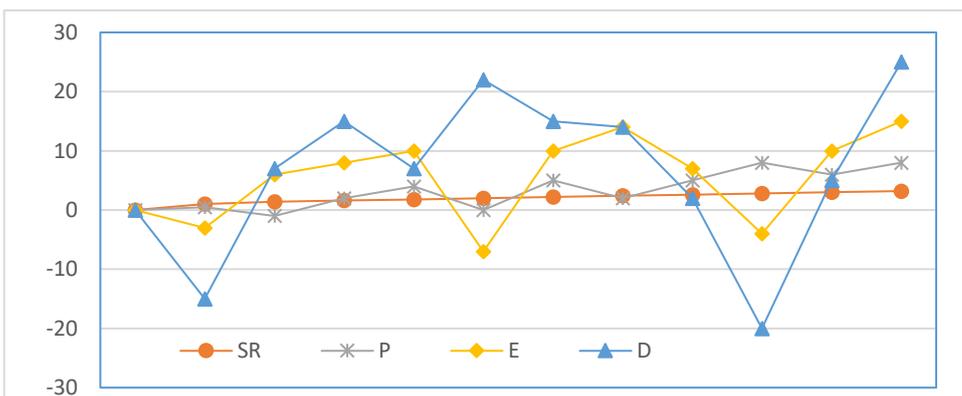
| Votre information... | | oui non | |
|---|--------------------------|--|--------------------------|
| Je lis la presse spécialisée concernant mes produits d'épargne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Je m'informe de la valeur de mes placements financiers au moins tous les mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Je m'informe de la valeur de mes placements immobiliers au moins tous les ans | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Je regarde mon relevé bancaire au moins tous les mois | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| nb | | (1 point comptabilisé par case "oui" cochée) | |

| Quelques affirmations... | | oui non | |
|--|--------------------------|--|--------------------------|
| La vente dans l'urgence des éléments de mon patrimoine peut m'amener à subir une moins-value | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Plus un produit est risqué, plus sa valeur et sa performance peuvent varier fortement à la hausse comme à la baisse | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Moins mon patrimoine est diversifié, plus il est exposé aux risques de variation d'une valeur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tout produit d'épargne peut présenter un ou plusieurs risques autres qu'une variation de sa valeur : requalification fiscale, non-remboursement, fournisseur défaillant, moins-value lors de la cession,.. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Pour un même placement, le risque est différent selon l'échéance de mon placement (1 an, 5 ans, 10 ans) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| La structure de mon patrimoine, dans le temps et en prenant en compte des risques liés à chaque actif, doit être cohérente avec mes objectifs, mes contraintes personnelles, et les différents évènements qui ont une forte probabilité de survenir. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| nb | | (1 point comptabilisé par case "oui" cochée) | |

Total des points

| | |
|---------|-----------------------------------|
| 0 à 13 | Connaissances Basiques |
| 14 à 26 | Investisseur Averti |
| 27 à 41 | Investisseur Avancé/Expert |

Aversion au risque



pts

| | |
|--|----------|
| SECURITAIRE (Rond) volatilité très faible ; très faible performance | 1 |
| PRUDENT (Etoile) - volatilité faible ; faible performance | 2 |
| EQUILIBRE (Losange) volatilité moyenne (sur la durée) ; rendement moyen; pertes limitées | 3 |
| DYNAMIQUE (Triangle) - forte volatilité, Fortes Plus ou Moins values potentielles | 4 |

La valeur d'un actif (représentant 10% de votre patrimoine financier) vient à chuter de 25% pts

| | |
|---|---|
| Je vends immédiatement TOUT et rachète des actifs moins risqués | 1 |
| Je vends UNE PARTIE de cet actif | 2 |
| Je conserve mon investissement car la valeur va certainement remonter | 3 |
| J'en rachète encore plus pour diminuer mon coût de revient. | 4 |

La valeur d'un actif (représentant 10% de votre patrimoine financier) vient à chuter de 10% pts

| | |
|---|---|
| Je vends immédiatement TOUT et rachète des actifs moins risqués | 1 |
| Je vends UNE PARTIE de cet actif | 2 |
| Je conserve mon investissement car la valeur va certainement remonter | 3 |
| J'en rachète encore plus pour diminuer mon coût de revient. | 4 |

Comment avez-vous vécu les dernières secousses financières des marchés financiers ? pts

| | |
|---|---|
| Je n'en dormais pas la nuit | 1 |
| Très bien, j'ai suivi de loin. | 2 |
| J'ai suivi ça de près mais sans paniquer | 3 |
| Très bien. Cela remonte toujours et mes placements sont solides | 4 |

Le critère de liquidité est important dans le cadre de mon patrimoine pts

| | |
|--|---|
| Je veux toujours avoir une part importante de mon patrimoine liquide, au cas où. | 1 |
| Je souhaite conserver un matelas de sécurité. | 2 |
| Je ne garde que ce dont j'ai vraiment besoin; je peux vendre des actifs rapidement | 3 |

Dans la vie, aimez-vous prendre des risques (sport, jeux, pari,...) ? pts

| | |
|--|---|
| Non | 1 |
| Parfois, si les conséquences sont faibles | 2 |
| Assez souvent, si je maîtrise les risques et leurs conséquences | 3 |
| Autant que je peux. J'aime l'adrénaline, qu'importe les conséquences | 4 |

Total
des
pointsEchelle
de
risque

| | | |
|---------|---|--------------|
| 6 à 9 | Sécurité : Placement sûr quitte à bénéficier d'une performance très faible, avec des volatilités très faible | 1 |
| 10 à 14 | Prudent : variation modérée de la valorisation, volatilité faible | 2 - 3 |
| 15 à 19 | Equilibré : valorisation à moyen long terme, volatilité moyenne, risque limité de pertes | 4 - 5 |
| 20 à 23 | Dynamique : Performance privilégiée, forte volatilité, risque élevé de pertes significatives; A privilégier pour objectif long terme | 6 - 7 |

Champ(s) rouge(s) renseigné(s) = inadéquation/incompatibilité rédhibitoire à la souscription de SCPI car risque de perte du capital investi (veuillez nous contacter au 01.40.75.10.10)

Sensibilité à la durabilité

Préalablement, il est souhaitable de prendre connaissance du Guide Durabilité escpi.com/img/durabilite_2023_03.pdf

Souhaitez-vous que vos investissements prennent en compte les critères de durabilité ?

| | |
|-----|--|
| Oui | |
| Non | |

Si oui, vérifiez sur le site escpi.com, dans les caractéristiques de la SCPI souhaitée, que les critères de durabilité soient conformes aux critères des **4 questions** ci-dessous (Taxonomie, art 8, art 9, PAI), et veuillez remplir ces 4 questions en % sachant que le total des 4 questions doit faire 100%.

Si non, veuillez ne pas remplir les questions ci-dessous.

L'activité économique de l'investissement doit-il contribuer substantiellement aux objectifs environnementaux suivants (taxonomie européenne=classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement) ?

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes %

| | |
|----------------------|--|
| Oui, pour...(en %) : | |
|----------------------|--|

Tout ou partie de l'activité économique de l'investissement doit-il (critères SFDR)... %

(les produits relevant de « l'article 8 » promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable. Les produits relevant de « l'article 9 » ont un objectif d'investissement durable).

| | |
|--|--|
| ...prendre en compte des critères environnementaux, sociaux, gouvernance (« Article 8 ») ? | |
| ...présenter un objectif d'investissement durable (« Article 9 ») ? | |

Tout ou partie de l'activité économique de l'investissement doit-il prendre en compte des « principales incidences négatives, (PAI : Principal Adverse Impact) » ? %

(par exemple : émissions de gaz à effet de serre, déchets dangereux, violation des droits de l'homme, etc.)

| | |
|----------------------|--|
| Oui, pour...(en %) : | |
|----------------------|--|

| |
|------------------------|
| NOM PRENOM & SIGNATURE |
|------------------------|

LA FINANCIERE applique les dispositions légales (loi n°78-17 du 06/01/78 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) à l'égard du traitement des données à caractère personnel des clients. LA FINANCIERE, qui est Responsable des Traitements, s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement nécessaires à l'exercice de son activité, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis.

Entre Monsieur / Madame, Monsieur / Madame

Adresse

Ci-après dénommé(es) le Client.

Et LA FINANCIERE (escpi.com est une marque exploitée par La Financière), 27 Avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris, SARL au capital de 222 000 euros, RCS Paris 488 675 893, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr) Courtier d'assurance (COA) et Conseiller en Investissements Financiers (CIF) membre de l'Anacofi-Cif, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet La Financière conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF et L521-2 du Code des Assurances.

Votre situation

La Fiche Connaissance Client que vous avez préalablement remplie a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale, vos connaissances et compétences financières, vos objectifs et votre aversion aux risques. Elle nous servira à vous proposer des solutions financières en adéquation avec votre situation personnelle et vos objectifs.

Prestation

Dans le cadre de cette mission, le Client charge le Conseiller,

- d'analyser les Informations Client afin de lui proposer des Solutions financières en vue de la réalisation de ses objectifs et en adéquation avec les Informations Client et, le cas échéant, de valider l'adéquation des produits souhaités par le Client ; comme indiqué dans le Document d'entrée en relation, tous les documents et informations reçus sont traités dans le respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.
- d'identifier les fournisseurs financiers et le/les SCPI correspondants ; de matérialiser ce conseil dans une Déclaration d'adéquation.
- d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le Client et le fournisseur des Produits, dans le cadre du conseil, de la souscription du(es) Produit(s) conseillé(s), en communiquant au Client tous renseignements utiles sur le fournisseur et en transmettant au Client les propositions financières, conditions générales, DICI, fiches techniques, informations sur la fiscalité, tarification en vigueur, et tout autre document nécessaire à la bonne information du Client dans le respect de la réglementation applicable et en lui apportant des informations objectives afin que le Client puisse prendre une décision en connaissance de cause,
- le cas échéant, d'assurer un suivi du conseil dans le temps (notamment sur toute explication concernant les rapports des fournisseurs concernant les produits souscrits...).

Cadre de notre intervention

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire du Document d'Entrée en relation, de la Fiche Connaissance Client et de la présente Lettre de mission complétés et signés.

A réception complète de ces documents, nous pourrons vous conseiller pour la sélection de solutions d'investissement financier en adéquation avec votre situation en vue de la réalisation de vos objectifs.

Modalités spécifiques à l'activité de conseiller en investissements financiers : Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, nos conseils seront fournis de manière non-indépendante, LA FINANCIERE peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. Ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail suffisant des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec LA FINANCIERE qui entretiennent une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Vous serez informé(e) de toute modification de notre statut ou de toute actualisation de la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels notre cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes-rendus de nos conseils en investissements financiers vous seront transmis régulièrement selon la nature du placement recommandé.

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

Nous sélectionnons une gamme de produits de différents partenaires, et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Stratégie

Au titre de la Prestation, le Conseiller est susceptible de conseiller les Produits, services et stratégies d'investissements suivants :

| Instrument s financiers | Stratégie | Echelle de risque * (1à7) | Frais perçus ** | Nature rémunérations | Mises en garde sur risques *** |
|-------------------------|------------------------------|---|---|------------------------------|--|
| SCPI | Revenu Perf. Défiscalisation | 3 à 7 (3 à 4 sur les SCPI de rendement) | CS : 3,9 à 8 % Et parfois FG : 0,5 à 1,5 % | Commissions (CS et Rétro FG) | Risque marché immobilier et locatif - Risque d'illiquidité - Risque de perte en capital - Risque de change - Risque de gestion discrétionnaire |
| OPCI | Revenu Perf. | 4 | FE : 5 à 10 % | Commissions (FE) | Risque marché immobilier et locatif - Risque d'illiquidité - Risque de perte en capital - Risque de change - Risque de gestion discrétionnaire |

* Fourchette estimée. Voir documents réglementaires de chaque produit

** Rétro=Rétrocession FG=Frais annuels de gestion CS = Commission de Souscription

*** : principaux risques. Voir documents réglementaires de chaque produit

Coûts et frais liés à la Prestation

Au titre de ses activités, LA FINANCIERE peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

LA FINANCIERE est directement rémunérée par les partenaires qui gèrent les produits qui vous sont conseillés. Elle perçoit :

- la totalité des rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie (de 0 à 12% max),
- une quote-part des frais annuels de gestion (entre 0,5 % et 1.5 %),
- de la part de certains partenaires financiers, une contribution à nos opérations d'animations commerciales (de 0 à 1,5 % de la collecte globale nette).

Le détail de notre rémunération vous sera indiqué dans la déclaration d'adéquation et de conseil.

LA FINANCIERE fournira également une information agrégée portant sur les coûts et frais liés aux Produits (coûts de gestion, coûts de production). Ces informations ont vocation à permettre au Client de saisir le coût total et l'effet cumulé sur le retour sur investissement. Elles seront fournies dans le cadre de la déclaration d'adéquation (informations ex ante). Ces informations seront alors basées sur les coûts réellement supportés par le Client ou, à défaut, sur la base d'une estimation raisonnable et exprimés en montant absolu ainsi qu'en pourcentage.

Par ailleurs, si LA FINANCIERE a une relation continue avec le Client, elle fournira également ces informations au Client, dans le cadre des rapports d'évaluation périodique communiqués au Client (informations ex post). A défaut, elle s'assurera que les Fournisseurs des Produits informent les Clients. Ces coûts et frais ex post seront alors basés sur les coûts réellement supportés par le Client et exprimés en montant absolu ainsi qu'en pourcentage.

Engagements des Parties

Vous vous engagez à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive, et à nous communiquer les renseignements et documents utiles à la réalisation de notre mission ; en particulier, vous vous engagez à nous faire part de toute opérations, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil.

Vous acceptez que nous communiquions ensemble sur votre dossier par courrier, mais aussi par téléphone et mail.

Lutte contre le blanchiment des capitaux

Le Conseiller est tenu de procéder à l'ensemble des contrôles et déclarations prévus par le Code monétaire et financier au titre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de mettre en place un dispositif de surveillance et de contrôle adéquat.

Responsabilité / litige

Les dispositions de la présente Convention sont régies et soumises au droit français.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente Convention pourra être soumis à médiation pour rechercher une solution amiable avant tout recours à une procédure judiciaire.

A défaut, ces litiges seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort duquel se situe le siège social du Conseiller.

Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée d'un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Lettre de Mission 3/3

A..... Le.....
NOM & SIGNATURE Souscripteur & Co-Souscripteur

Nom & Signature Conseiller

GIRAULT René



Entre Monsieur / Madame

Adresse

Ci-après dénommé(es) le Client.

Et LA FINANCIERE (escpi.com est une marque de La Financière), 27 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris, SARL au capital de 220 000 euros, RCS Paris 488 675 893, Enregistrée à l'Orias sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr) Courtier d'assurance et Conseiller en Investissements Financiers (CIF) membre de l'Anacofi-Cif, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

PREAMBULE

Il est convenu que la présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par les articles L.541-1 II du Code Monétaire et Financier et 325-32 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le conseiller est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres dans les conditions et limites légales et réglementaires. Le client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le conseiller ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le conseiller pourra fournir au client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation sera impérativement accessoire à une prestation de conseil préalable ; elle ne devra s'exercer que pour permettre de recueillir un ordre résultant d'un conseil prodigué. L'activité de RTO, telle que susceptible d'être exercée, ne pourra porter que sur des parts d'OPC (OPCVM, FIA), de SCPI ou d'OPCI.

ARTICLE 2 : RECEPTION ET PRISE EN CHARGE DES ORDRES

Le client devra adresser ses ordres en indiquant son identité et son numéro de compte* ouvert auprès de..... par écrit exclusivement au conseiller (courrier, télécopie, mail) (*ne concerne pas la première opération d'ouverture de compte)

En outre, le client devra :

- Identifier l'instrument financier concerné par la passation d'ordre (type d'OPCVM ou FIA, SCPI, OPC I intitulé et références);
- Préciser l'opération qu'il souhaite réaliser (achat, vente ou autre);
- La quantité d'instruments financiers concernés ou à défaut la valeur en Euro.

Le conseiller se réserve la possibilité de demander au client confirmation de l'ordre émis. Le conseiller horodatera l'ordre dès sa réception. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

ARTICLE 3 : TRANSMISSION DES ORDRES

A réception de l'ordre émis par le client et en tout état de cause dans les - 48 à 72 heures ou 2 à 3 jours ouvrés - de celle-ci, le conseiller transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte.

Le conseiller ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission de sorte que sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Le client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales et réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté pour quelque raison que ce soit, le conseiller en informe son client dans les meilleurs délais par courrier, fax ou téléphone (dans ce dernier cas l'information sera confirmée par courrier). L'ordre qui n'a pas pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

ARTICLE 4 : INFORMATION DU CLIENT SUR L'ORDRE EXECUTE

L'établissement teneur de compte transmettra au client un avis d'opéré dans les meilleurs délais.

Le conseiller informe également son client dans un délai de 48 heures à compter de leur exécution, des ordres réalisés, par courrier, télécopie, mail ou téléphone (dans ce dernier cas l'information sera confirmée par courrier ou mail).

En cas de contestation d'exécution d'un ordre, la contestation formulée par écrit et motivée doit être adressée à l'établissement et au prestataire dans le délai de 8 jours suivant la réception par le client de l'avis d'opéré.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le conseiller agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à respecter la procédure de réception-transmission d'ordre du conseiller telle que décrite à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 7 : REMUNERATION

Le client ne subira aucune surfacturation du fait de passer ses ordres via le conseiller.

ARTICLE 8 : CONDITION DE RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le client avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

ARTICLE 9 : LITIGE

Le client consommateur est informé qu'en cas de litige, s'élevant en relation avec l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, il a le droit de recourir gratuitement au Médiateur de l'AMF préalablement à toute démarche contentieuse.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de médiation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal (préciser lequel) auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

La présente convention est soumise au droit français.

RTO 2/2

A..... Le.....
NOM & SIGNATURE Souscripteur & Co-Souscripteur

Nom & Signature Conseiller

GIRAULT René

